



**PROCÈS-VERBAL DE LA
297^e RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL
tenue le jeudi 25 février 2016 à 11 h 45
Local 4433, pavillon Albert-Tessier**

Présences — Absences

Départements	Délégué (e) s	Présent	Absent
Anatomie	Denis Boire	P	
Biologie médicale	Michel Cyr	P	
Chimie, biochimie et physique	François Brouillette	P	
Chimie, biochimie et physique	Pierre Benard	P	
Chiropratique	Marcel Veilleux	P	
Chiropratique	Christian Linard	P	
Ergothérapie	Ginette Aubin	P	
Études en loisir, culture et tourisme	Denis Auger	P	
Finance et économie	Foued Chihi	P	
Génie chimique	James Agbèbavi	P	
Génie électrique et informatique	Loïc Boulon		A
Génie industriel	François Gauthier		A
Génie mécanique	Lotfi Toubal	P	
Gestion des ressources humaines	Armel Brice Adanhounme	P	
Langues modernes et traduction	Mariane Gazaille	P	
Lettres et communication sociale	Johanne Prud'homme	P	
Management	Cécile Fonrouge	P	
Mathématiques et informatique	Amar Bensaber Boucif	P	
Mathématiques et informatique	Alain Goupil	P	
Orthophonie	Marie-Ève Caty	P	
Philosophie et des arts	Aimé Zayed	P	
Philosophie et des arts	Marie-Josée Plouffe		A
Psychoéducation	Lyne Douville	P	
Psychoéducation	Charles Viau-Quesnel	P	
Psychologie	Michael Cantinotti	P	
Psychologie	Yvan Leroux	P	
Sciences comptables	Daphné Drouin	P	
Sciences comptables	Mireille Dubé	P	
Sciences de l'activité physique	Vincent Cantin	P	
Sciences de l'activité physique	Émilie Lachance	P	
Sciences de l'éducation	France Beaumier		A
Sciences de l'éducation	Ghyslain Parent	P	
Sciences de l'environnement	Vincent Maire	P	
Sciences de l'environnement	Guy Samson	P	
Sciences humaines	Marise Bachand		A
Sciences infirmières	Liette St-Pierre	P	
Sciences infirmières	Éric Ahern		A
Comité exécutif	Officiers	Présent	Absent
Ismail Biskri	Président	P	
René Lesage	VPRT	P	
Monique Cadrin	VPAS	P	
Adel Omar Dhamane	VPAU	P	
Diane Saint-Laurent	VPSC	P	
Sylvain Beaudry	Trésorier	P	
Jocelyn Perreault	Secrétaire	P	

**Ces délégués ont informé le secrétariat de leur absence.*

Le professeur Jocelyn Perreault, secrétaire, anime la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS-297-25-02-16-01 Mot de bienvenue du président

Le président souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie de leur présence et rappelle que M. McMahon, nouveau recteur de l'UQTR, sera présent à 13 h. Il propose de poursuivre le déroulement de la rencontre jusqu'à son arrivée.

CS-297-25-02-16-02 Vérification du quorum

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux prévu à l'article 37 des statuts du SPPUQTR est atteint.

Il signale que l'avis de convocation a été expédié dans les délais prescrits.

Il termine en confiant l'animation de la rencontre au professeur Jocelyn Perreault, secrétaire du comité exécutif.

CS-297-25-02-16-03 Adoption de l'ordre du jour

L'animateur présente le projet d'ordre du jour et invite les délégués, si nécessaire, à ajouter des points à affaires nouvelles.

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rencontre avec le nouveau recteur (13 h)
5. Compressions budgétaires à l'UQTR : rapport
6. Rapport du comité des relations de travail
7. Rapport de la firme Mazars sur les fonds départementaux de recherche
8. Affaires budgétaires :
 - 8.1. Projet des produits et des charges pour l'année 2016-2017
 - 8.2. Taux de cotisation syndicale pour l'année 2016-2017
9. Projet d'amendements des statuts du Syndicat
10. Projet d'ordre du jour de la 143^e assemblée générale du Syndicat
11. Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeurs
12. **Tribune des délégués et des déléguées**
13. Adoption du procès-verbal de la 296^e réunion du conseil syndical
14. Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical
15. Information et dépôt de documents :
 - 15.1. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif : 518^e réunion
 - 15.2. Dépôt de l'agenda syndical de février 2016
 - 15.3. Rapport sur les dossiers de la FQPPU
16. Affaires nouvelles
17. Date de la prochaine rencontre : 25 février 2016
18. Levée de l'assemblée

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif et appuyée par le professeur Ghyslain Parent, délégué du Département des sciences de l'éducation, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 297^e réunion du conseil syndical.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

CS-297-25-02-16-04 Visite du nouveau recteur de l'UQTR (13 h)

Le président souhaite la bienvenue à M. McMahon et le remercie d'avoir accepté l'invitation de rencontre avec le conseil syndical. Il rappelle que le conseil syndical est composé des représentants de l'ensemble des départements de l'UQTR.

M. McMahon se dit heureux de rencontrer les délégués syndicaux et il a d'ailleurs l'ambition au cours des prochaines semaines de rencontrer chacun des services et chacun des départements de l'UQTR.

Le recteur rappelle les raisons qu'ils l'ont amené à solliciter le poste de recteur. Il croit sincèrement que l'UQTR a fait l'objet d'une très mauvaise presse au cours des

dernières années, ce qui a miné sa crédibilité auprès des décideurs politiques de la région et du Québec.

Le recteur mentionne les principes qui guideront son unique mandat à la direction de l'UQTR : transparence, respect des entités et liberté d'expression.

Il lui apparaît aussi très important de bien faire connaître la situation financière difficile de l'UQTR et la nécessité de vulgariser pour l'ensemble des intervenants les notions comptables nécessaires pour comprendre cette situation.

La priorité à court terme pour le recteur est de poursuivre, avec les autres recteurs du réseau, les démarches auprès du gouvernement afin de faire annuler la nouvelle compression annoncée pour l'année 2016-2017. Il reconnaît que l'UQTR a présenté, au cours des deux dernières années, des résultats financiers qui ne reflétaient pas la réalité. L'UQTR enregistrera probablement un déficit de 13 M\$ pour l'année 2015-2016 et devra présenter au gouvernement un plan de redressement qui s'étalera sur une période d'au moins quatre ans.

Le recteur souhaite faire une révision du travail des instances afin d'éviter d'alourdir leur fonctionnement par des processus inutiles.

Faisant suite aux questions des délégués, M. McMahon confirme que la gestion de l'UQTR se fait trop en silo et qu'il espère corriger cette situation.

Le recteur termine en répondant aux questions des délégués sur l'importance de la recherche, sur les coûts financiers reliés au siège social de l'UQ et sur le respect des instances.

Le président remercie le recteur de sa disponibilité.

CS-297-25-02-16-05 Compressions budgétaires à l'UQTR : rapport

L'animateur invite le VPRT à présenter le point.

Le VPRT présente la chronologie du cheminement des discussions avec la direction de l'UQTR sur les coûts de la convention collective.

Il rappelle la rencontre d'information du 18 février dernier où plus de 75 professeurs ont participé aux discussions.

Il mentionne que le comité exécutif a tenu une réunion spéciale le 18 février, après la rencontre d'information, afin de convenir de l'ultimatum à acheminer à la direction afin qu'elle retranche des discussions la proposition d'ajouter un cinquième cours à l'ensemble des professeurs pour l'année 2016-2017. Le 23 février, les officiers se sont à nouveau réunis afin de préparer la contreproposition sur les coûts de la convention à présenter aux délégués syndicaux.

Le VPRT attire l'attention des membres sur le projet de résolution détaillant la contreproposition.

L'animateur introduit le projet de résolution :

- CONSIDÉRANT la situation financière de l'UQTR;
- CONSIDÉRANT les discussions amorcées par le comité exécutif avec la direction de l'UQTR sur la réduction des coûts de la convention collective;
- CONSIDÉRANT les résultats de la consultation électronique menée par le comité exécutif auprès des professeurs;
- CONSIDÉRANT la réunion d'information avec les professeurs;
- CONSIDÉRANT les discussions au conseil syndical;
- CONSIDÉRANT la recommandation unanime des membres du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Ghyslain Parent, délégué du Département des sciences de l'éducation, il est résolu :

D'acheminer à la direction de l'UQTR une nouvelle proposition concernant les discussions sur la réduction des coûts de la convention collective :

De dé plafonner pour les années 2016-2017 et 2017-2018 la limite des cours en supplément de tâche et de verser 50 % des économies réalisées par cette mesure au développement de la recherche à l'UQTR : fonds institutionnel de recherche, dégagements de recherche conventionnés, fonds départementaux de recherche, fonds de recherche clinique, etc. (+/- 1 M\$);

- a) De considérer dans les économies, pour les années 2015-2016 et 2016-2017, l'embauche des professeurs au 1^{er} décembre plutôt qu'au 1^{er} juin (+/- 1,6 M\$);
- b) De considérer dans les économies, pour les années 2016-2017 et 2017-2018, le gel du plancher d'emploi des professeurs à 449 postes (+/- 1,5 M\$);
- c) De proposer que 50 % des économies réalisées (b-c) soient versées, au choix de chaque professeur, en montant forfaitaire ou au fonds départemental de recherche de leur département.
- d) De convenir de mettre fin aux discussions avec la direction de l'UQTR sur la réduction des coûts de la convention collective si une entente de principe n'est pas intervenue avant le 3 mars prochain.

L'animateur propose un comité plénier d'une trentaine de minutes afin de discuter du projet de résolution.

Les délégués font valoir :

Que la contribution des professeurs doit être proportionnelle à celle des autres employés;

Que les concessions doivent toucher les masses salariales comme le mentionnait le recteur;

Le professeur Cantinotti, délégué du Département de psychologie, fait lecture d'une résolution adoptée par son département invitant le Syndicat à tenir dans les discussions sur la réduction des coûts de la convention collective des éléments permettant de protéger l'équilibre entre l'enseignement et la recherche. Le professeur Cantinotti est heureux de constater que la proposition du comité exécutif répond aux attentes de son département;

Que le dé plafonnement des cours en surplus de tâche permette à certains professeurs de bonifier leur salaire, ce qui ne sera pas le cas pour les professeurs faisant plus de recherche;

Que la nouvelle proposition du comité exécutif respecte mieux la volonté des professeurs exprimée lors de la rencontre d'information;

Qu'il serait préférable de verser aux départements les bonifications prévues pour le développement de la recherche;

Qu'il faut donner un mandat clair au comité exécutif afin qu'une entente soit possible avant la réouverture de la convention collective en mai prochain;

Qu'il faut que le conseil syndical appuie le comité exécutif dans sa démarche.

À la fin de la période plénière, le vote est demandé.

L'animateur invite les délégués à se prononcer sur le projet de résolution :

- 29 délégués se déclarent favorables à la résolution

-
- Aucun délégué ne vote contre la résolution
 - Un délégué souhaite s'abstenir

L'animateur déclare donc la résolution adoptée à la majorité.

Le VPRT termine en remerciant les délégués de leur confiance et en indiquant que la direction sera informée de cette décision immédiatement après la réunion en espérant avoir une nouvelle rencontre dès demain.

Les délégués suggèrent au comité exécutif de modifier la règle 15 régissant les consultations électroniques afin que les questions faisant l'objet d'une consultation auprès des professeurs soient adoptées par le conseil syndical.

CS-297-25-02-16-06 Rapport du comité des relations de travail

L'animateur invite le VPRT à présenter le dossier.

Le VPRT signale qu'à la suite de la fin du moratoire sur le remplacement des ordinateurs aux professeurs, certains se sont plaints au Syndicat que la performance des nouveaux ordinateurs fournis semble moindre que ceux achetés avant le moratoire. Le VPRT indique qu'antérieurement l'ordinateur de base valait un peu plus de 1 000 \$ tandis que le nouveau est évalué à 720 \$. C'est le service de la technologie de l'information qui a toujours défini la configuration des ordinateurs destinés aux professeurs. Pour l'instant, l'UQTR est engagée dans un contrat de deux ans renouvelable pour une période de trois ans.

Le VPRT souligne que malheureusement la convention collective ne permet pas de corriger la situation.

Il invite toutefois les délégués à prévenir leurs collègues qu'ils devraient se plaindre au Syndicat s'ils éprouvent des difficultés avec le nouvel équipement.

Le VPRT signale que le comité des relations de travail a convoqué les vice-recteurs académiques afin qu'ils précisent les raisons qui les amènent à ne pas approuver les tâches de certains professeurs comme le prévoit la convention collective.

Le VPRT indique que la prochaine réunion du comité des relations de travail conjoint est prévue pour le 13 mars et qu'il y sera question du statut de professeur associé et des règlements de régie interne des écoles de l'UQTR.

CS-297-25-02-16-07 Rapport de la firme Mazars sur les fonds départementaux de recherche

L'animateur invite le trésorier à présenter le point.

Le trésorier indique que les délégués ont reçu le rapport de firme Mazars sur le traitement comptable des fonds départementaux de recherche par l'UQTR. La question est de savoir s'il s'agit d'un passif ou d'un apport différé.

Le rapport de Mazars confirme que l'UQTR pouvait, selon les normes budgétaires du ministère de l'Enseignement supérieur et les règles comptables reconnues, considérer les fonds départementaux de recherche comme un apport affecté.

Il reste toutefois quelques points à discuter avec les fiscalistes de la firme. Ces échanges pourraient nécessiter le dépôt d'une nouvelle version du rapport.

Le trésorier propose donc de traiter de cette question lors d'une prochaine réunion.

CS-297-25-02-16-08 Affaires budgétaires

8.1 Projet des produits et des charges pour l'année 2016-2017

L'animateur invite le trésorier à présenter le point.

Le trésorier rappelle qu'il a préparé les prévisions des produits et des charges pour l'année 2016-2017 avec l'hypothèse d'un gel du taux de cotisation syndicale.

Pour la prochaine année, les produits s'élèveront à environ 755 000 \$, soit 4,8 % de plus que le budget de l'année 2015-2016.

Les charges prévues s'élèveront à 725 000 \$, soit 9,6 % de plus que l'année dernière. Il rappelle que les prévisions tiennent compte du retour à temps complet de la conseillère en relations de travail pour la prochaine l'année.

L'année financière 2015-2016 devrait se terminer avec un surplus qui sera intégralement versé au fonds de défense professionnel.

À la suite de la présentation des postes budgétaires, le trésorier répond aux questions des délégués.

À la fin des discussions, l'animateur présente le projet de résolution :

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Christian Linard, délégué du Département de chiropratique, il est résolu de recommander à l'assemblée générale du Syndicat d'adopter les prévisions des produits et des charges pour l'année 2016-2017 telles qu'annexées à la présente résolution.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, l'animateur déclare le projet de résolution adopté à l'unanimité.

8.2 Taux de cotisation syndicale pour l'année 2016-2017

Le trésorier rappelle que les prévisions des produits et des charges pour l'année 2016-2017 ont été préparées avec un taux de cotisation syndicale de 1,5 %.

Il rappelle également que lors de l'assemblée générale de septembre 2013, le comité exécutif avait convenu de règles permettant de stabiliser le taux de cotisation à 1,5 % pour les prochaines années.

Il recommande donc de respecter cette règle pour l'année 2016-2017.

À la fin des discussions, l'animateur présente le projet de résolution :

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT le taux de cotisation syndicale actuel (1,5 %);

CONSIDÉRANT l'engagement pris par le comité exécutif de stabiliser le taux de cotisation syndicale;

CONSIDÉRANT les explications du trésorier;

CONSIDÉRANT l'avis des membres du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Johanne Prud'homme, déléguée du Département de lettres et communication sociale, il est résolu de recommander à l'Assemblée générale du Syndicat de maintenir, pour

l'année 2016-2017, la cotisation syndicale à 1,5 % de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, l'animateur déclare le projet de résolution adopté à l'unanimité.

CS-297-25-02-16-09 **Projet d'amendements des statuts du Syndicat**

L'animateur invite le conseil aux affaires universitaires à présenter le point.

Le conseiller rappelle qu'il s'agit essentiellement du même projet d'amendements des statuts qui avait été adopté par le comité exécutif et le conseil syndical en septembre dernier.

Le projet avait été présenté en assemblée générale et entériné par 16 % des professeurs qui ont voté. Toutefois, les statuts prévoient que plus de 25 % des professeurs doivent voter pour que les amendements soient entérinés.

Le conseiller représente les principaux changements proposés.

Il signale qu'à la suite de l'annulation du vote faute de participants, le comité exécutif a recommandé d'introduire le vote électronique dans les statuts chaque fois que la période de vote prolongée est prévue. Il indique que le vote prolongé est obligatoire pour les questions suivantes :

- Elections des officiers du Syndicat
- Élections des professeurs au conseil d'administration et à la commission des études
- Élections des représentants au comité de promotion
- Adoption et amendements des statuts
- Adoption et amendements de la convention collective
- Un vote de grève ou de moyens de pression
- L'affiliation ou la désaffiliation à une centrale syndicale
- Utilisation de plus de 15 % du fonds de défense professionnel

Après avoir présenté le nouvel article 64 faisant allusion aux modalités du vote électronique, les délégués proposent que la période de vote prolongé soit définie par l'Assemblée générale lors de l'adoption de la résolution.

Après avoir répondu aux questions des délégués, l'animateur présente le projet de résolution :

CONSIDÉRANT que les statuts du Syndicat datent de 2011;

CONSIDÉRANT la nécessité d'apporter des amendements aux statuts;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur James Agbébavi, délégué du Département de génie chimique, il est résolu de recommander à l'Assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) d'adopter le projet d'amendements des statuts tel qu'il apparaît dans le document annexé à la présente résolution.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, l'animateur déclare le projet de résolution adopté à l'unanimité.

CS-297-25-02-16-10 **Projet d'ordre du jour de la 143^e assemblée générale du Syndicat**

L'animateur présente le projet d'ordre du jour préparé par le comité exécutif pour la 143^e assemblée générale du Syndicat qui doit avoir lieu le 31 mars prochain.

Après discussion, les délégués recommandent le projet d'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un président d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Lettre d'entente sur la réduction des coûts de la convention collective (?)
5. Adoption du procès-verbal de la 142^e assemblée générale
6. Rapport des officiers pour l'année 2015-2016 (Dépôt)
7. Lettre d'entente concernant l'annexe C
8. Projet d'amendements des statuts du Syndicat
9. Affaires budgétaires :
 1. Taux de cotisation syndicale pour l'année 2016-2017
 2. Prévisions des produits et des charges pour l'année 2016-2017
10. Élections des officiers du comité exécutif du SPPUQTR :
 1. Vice-présidence aux affaires syndicales
 2. Vice-présidence aux affaires universitaires
 3. Vice-présidence aux services à la collectivité
 4. Trésorerie
 5. Secrétariat
11. Affaires nouvelles
12. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de votation
13. Résultats des élections
14. Levée de l'assemblée générale

CS-297-25-02-16-11 **Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale des professeurs**

L'animateur présente le projet d'ordre du jour préparé par le comité exécutif pour la prochaine assemblée générale des professeurs prévue pour l'élection d'un représentant du secteur 6 (Départements de psychologie et de psychoéducation) à la commission des études.

Après discussion, les délégués recommandent le projet d'ordre du jour suivant :

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un animateur pour l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 2015
5. Élection des membres à la commission des études de l'UQTR désignés par les professeurs :

Secteur 6 : Départements de psychologie et de psychoéducation

 1. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de votation
 2. Résultats des élections
 3. Levée de l'assemblée

CS-297-25-02-16-12 **Tribune des délégués et des déléguées**

L'animateur invite les délégués à faire part des questions soulevées par leurs collègues ou à signaler les événements qui ont marqué le développement de leur département au cours des derniers mois.

La qualité des services alimentaires à l'UQTR

Le professeur Alain Goupil, délégué du Département de mathématiques et d'informatique, rappelle qu'il représente le Syndicat au comité institutionnel sur les services alimentaires de l'UQTR. Il souligne que le comité se réunit de façon très sporadique et qu'il ne joue pas son rôle de chien de garde des intérêts des usagers.

Il propose donc que l'Intersyndicale des personnels de l'UQTR (IPUQTR) forme son propre comité sur les services alimentaires à l'UQTR pour faire des pressions sur le fournisseur et sur l'Institution.

Le professeur Goupil propose, appuyé par le professeur Christian Linard, que le comité exécutif fasse les démarches auprès de l'Intersyndicale pour réaliser ce mandat.

Constatant qu'il n'y a pas de demande de vote, l'animateur déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

Nouveau gabarit de cours

La professeure Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales, signale que la commission des études a confirmé que les nouveaux gabarits de cours demandés par le décanat des études ne sont pas conformes au règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle actuel. Il n'y a donc aucune obligation à les utiliser.

Négociations dans le réseau universitaire

Le président profite de l'occasion pour informer les délégués du climat néfaste de négociation pour le renouvellement des conventions collectives des professeurs dans les universités québécoises. Les démarches de l'École des sciences de la gestion pour se détacher de l'UQAM démontrent les effets pervers des compressions budgétaires. Les professeurs de l'UQAM ont voté pour trois jours de grève.

CS-297-25-02-16-13 Adoption du procès-verbal de la 296^e réunion du conseil syndical

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la 296^e réunion du conseil syndical tenue le 28 janvier 2016 et avoir suggéré quelques corrections, les délégués confirment la conformité.

Sur motion dûment proposée par le professeur Michel Cyr, délégué du Département de biologie médicale, appuyée par le professeur Marcel Veilleux, délégué du Département de chiropratique, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 296^e réunion du conseil syndical du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR).

CS-297-25-02-16-14 Suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical

L'animateur attire l'attention des délégués sur les nouveaux points ajoutés aux suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical :

1. Adopter une procédure sur l'adoption des lettres d'entente
2. Adopter une règle d'éthique et de déontologie pour les officiers
3. Organiser un dîner-conférence sur la Fondation de l'UQTR;
4. Offrir des ateliers sur différents aspects de la convention collective
5. Faire la mise à jour du site web
6. Étudier la possibilité de verser une compensation au représentant externe du Syndicat au comité de promotion
7. Organiser une conférence sur les impacts des compressions budgétaires de l'UQTR sur l'économie régionale

CS-297-25-02-16-15 Information et dépôt de documents

15.1. Dépôt de l'agenda syndical de mars 2016

L'animateur invite les délégués à prendre note des éléments de l'agenda syndical du mois de mars 2016.

15.2. Rapport sur les dossiers de la FQPPU

Le trésorier du Syndicat, qui est aussi trésorier de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU), signale les principaux dossiers traités par la Fédération au cours des derniers mois.

Compressions budgétaires dans les universités

- Bilan des journées de mobilisation 15 et 16 février (campus et ASSNAT)

Conseil fédéral — 11-12 février

- Impacts des compressions budgétaires
- Lancement du document synthèse sur financement de la recherche universitaire
- Colloque ACFAS, 9 et 10 mai sur l'administration/gouvernance des universités de la collégialité à la vision managériale : appel de candidatures
- Discussions sur pratiques de formation et information aux membres
- Résultats préliminaires de la recherche sur rapport identitaire chez les professeurs
- Création du comité sur les technologies numériques
- Menaces à la liberté académique

Comité exécutif — 22 février

- Création comité sur gestion des universités
- Campagne d'appui pour une subvention de recherche minimum garantie

CS-297-25-02-16-16 Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine réunion du conseil syndical est fixée au jeudi 24 mars 2016.

CS-297-25-02-16-17 Levée de l'assemblée.

La séance est levée à 15 h 50.

Le président

L'animateur et secrétaire

Original signé

Original signé

Ismail Biskri

Jocelyn Perreault